



## Projet Enfance sans Violences 2022-2024

### *Pratiques prometteuses pour prévenir la violence à l'égard des enfants et protéger les victimes*



Avec le soutien de



Fondation  
Assistance International



La publication a été coordonnée par Diana Filatova,  
chargée de programmes et référente du projet EsV, BICE

**Comité éditorial :**

Alessandra Aula, secrétaire générale, BICE  
Yao Agbetse, coordinateur du plaidoyer, BICE  
Marie-Laure Joliveau, chargée de programmes Afrique, BICE

**Appui à la rédaction :**

Maria-Emilia Filomeno, CEDAPP  
Eric Memel Digbe, DDE-CI  
Lia Saralidze, PHF  
Svetlana Tarabanova, WCU

## Introduction

Dans le cadre du projet Enfance sans Violences 2022 – 2024 (EsV), le BICE et ses quatre organisations partenaires en Côte d'Ivoire (Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire - DDE-CI), en Géorgie (*Public Health Foundation of Georgia* - PHF), au Pérou (*Centro de Desarrollo y Asesoría Psicosocial* - CEDAPP) et en Ukraine (*Women's Consortium of Ukraine* - WCU) ont relevé plusieurs causes politico-institutionnelles et socio-économiques en lien avec la violence à l'égard des enfants et la délinquance impliquant des enfants. Pour répondre à ces défis, le BICE et ses partenaires ont mené des actions de formation et de sensibilisation des enfants, de leurs familles et des organismes chargés de leur protection et ont proposé des parcours de réhabilitation pour les enfants, victimes de violence ou en conflit avec la loi, avec un accompagnement adapté et résilient.

Parmi ces actions, quatre pratiques ont été identifiées comme des pratiques prometteuses qui ont vocation à se consolider avec le temps et à inspirer d'autres associations de prévention ou d'aide aux enfants :

- La pratique des **Groupes de psychoéducation**, mise en œuvre en **Côte d'Ivoire**, favorise une discussion ouverte entre les adolescents récemment libérés de détention et contribue, en ce sens, à une réinsertion durable de ces derniers. Constituées de 3 sessions de discussion en groupe autour d'un animateur, ces séances s'adressent à des adolescents ayant des difficultés similaires. Un suivi individuel des enfants et un travail de réinsertion dans la famille complètent ce processus. Présentée au tribunal pour enfants d'Abidjan, cette pratique a été reconnue inspirante par les juges des enfants qui orientent désormais les enfants libérés vers DDE-CI pour leur offrir un tel accompagnement.
- La pratique **Espacio de escucha** (Espace d'Ecoute), déployée dans une école au **Pérou**, promeut l'accès de tout enfant à la santé mentale par l'intervention d'agents de protection (enseignants) formés en continu à l'identification, l'orientation et le suivi non-thérapeutique des enfants victimes de violences, avec l'implication de leurs parents. L'Espace d'écoute permet aux enseignants de jouer pleinement leur rôle protecteur auprès des enfants, car ce sont souvent les premiers acteurs capables d'identifier la détresse chez leurs élèves. Orientés rapidement vers les psychologues du CEDAPP qui disposent d'une permanence au sein de l'établissement scolaire, les enfants et leurs familles bénéficient d'un accompagnement thérapeutique professionnel contribuant à l'amélioration de leur bien-être.
- Le programme de prévention **Talking about Safety** (Parler de sécurité) élaboré en **Géorgie** pour les enfants âgés de 5 à 10 ans qui fréquentent une école maternelle ou primaire. L'objectif est d'informer les enfants sur les différentes règles de sécurité qu'ils doivent mettre en œuvre dans leur vie quotidienne, en particulier pour prévenir/signaler la violence à leur encontre. L'intégration de la question de la violence à l'égard des enfants dans un programme de prévention plus large se justifie notamment dans des contextes politiques et culturels spécifiques qui rendent difficile de parler ouvertement de la violence. Le travail de pédagogie auprès des parents dans le processus de prévention, ainsi que l'appropriation du programme par des enseignants qui peuvent animer eux-mêmes les sessions, une fois formés, constituent également des points forts de cette pratique.
- L'ouverture de l'**Espace Résilience** en **Ukraine**, un lieu spécialement équipé et adapté aux enfants, où ces derniers peuvent venir avec ou sans leurs parents, offre un soutien psychosocial par des tuteurs de résilience. Ce soutien aide les enfants et leurs familles victimes de la guerre et de ses conséquences dans le processus d'identification et de développement de leurs propres ressources internes et externes contribuant au renforcement de leur résilience et à l'amélioration de leur bien-être émotionnel et psychologique. L'*Espace Résilience* est le premier de ce genre en Ukraine, où des tuteurs spécialement formés fournissent un programme de soutien psychosocial de groupe en utilisant l'approche de résilience appliquée proposée par l'Université catholique de Milan et le BICE, et adaptée par WCU au contexte ukrainien du conflit en cours.

Outre une description détaillée de chaque pratique et de sa valeur, la publication – disponible en anglais, espagnol et français - analyse leur efficacité, efficacité, durabilité, innovation, reproductibilité et adéquation, notamment par rapport au projet EsV. Elle est destinée à être vulgarisée par le BICE et ses 4 partenaires pour inspirer tout acteur intéressé par la question des violences à l'égard des enfants.

## Côte d'Ivoire

<b>1. Informations générales</b>	
Intitulé de la pratique	Ateliers de psychoéducation pour favoriser la réinsertion des enfants libérés de prison
Zone géographique	Abidjan, Côte d'Ivoire
Organisation responsable	Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI)
Collaboration avec d'autres organismes	- Ministère de la Justice et des droits de l'Homme dans le cadre d'une Convention signée en janvier 2024 pour 5 ans -Services de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (SPJEJ) -Juges des enfants (JE).
Date de début	La pratique a débuté en 2019 dans le cadre du programme Enfance sans Barreaux 2 -EsB2 à travers des ateliers semestriels, puis elle s'est développée avec le projet EsV à hauteur de 2 ateliers par trimestre, et formalisée au début de EsB3 (élaboration d'un protocole).
Typologie des bénéficiaires	Anciens enfants en conflit avec la loi (ECL) entre 14 et 17 ans, majoritairement des garçons, libérés depuis peu (4 à 8 semaines en moyenne).
Typologie des professionnels impliqués	- Travailleurs sociaux -Si possible, un psychologue pour suivre l'enfant après la séance selon les besoins.
<b>2. Description</b>	
	<p>La pratique contribue à la réhabilitation des enfants à leur sortie de prison, au regard du risque, très imminent de récidive, de réitération ou de rechute, en les soutenant face aux obstacles réels et prégnants dans leurs communautés (eg. mauvaise influence des groupes de pairs, effets de la contagion criminelle du fait de la promiscuité d'avec des délinquants alors qu'ils étaient en prison), qu'ils sont amenés à affronter et qui peuvent mettre à mal leur retour à la vie courante.</p> <p>Elle s'appuie sur le partage d'expériences entre anciens ECL, pour favoriser leur conscientisation et les rassurer dans la construction de leur projet de vie.</p> <p>DDE-CI a préparé l'animation des premiers ateliers de psychoéducation (renforcement interne) et évalué qu'une session articulée en 3 séances avec une douzaine d'adolescents s'avérait être le bon format. Une fiche a été également développée pour guider l'animation de chacune des 3 séances.</p> <p>La mise en œuvre de la pratique doit obéir à la démarche méthodologique suivante :</p> <p><i>1. Phase préparatoire</i></p> <p>A travers la collaboration (en particulier, la transmission des coordonnées) avec les SPJEJ, les JE et les membres de la communauté référés par ces mêmes acteurs à DDE-CI, l'association établit un contact avec des ECL libérés et leurs familles. Un groupe de 10-12 anciens ECL possiblement du même sexe et ayant de préférence commis une infraction similaire est ainsi constitué.</p> <p>Il est souhaitable que la session commence 1 à 2 mois après la libération des adolescents car cela permet de reprendre quelques habitudes à la maison, sans attendre que des difficultés (de communication au sein de la famille, de camaraderies nocives, d'addiction, d'absence d'activité éducative) s'accumulent. Une ou plusieurs écoute(s) ou entretien(s) sont réalisés avec l'équipe éducative de DDE-CI. La décision relative à leur participation aux</p>

ateliers de psychoéducation est prise en fonction de l'évaluation de leurs besoins et en tenant compte de la personnalité du mineur, dont ses capacités de résilience et celles de son environnement. Les adolescents sont informés au cours de visites à domicile ou d'appels téléphoniques et leur accord est sollicité.

En parallèle, les travailleurs sociaux se penchent sur les aspects logistiques des séances (salle, matériel, collation, transport, etc.).

Un animateur en facilite le déroulement et un second note les comportements de chaque enfant. Tous deux peuvent s'entretenir avec chaque enfant, en fin d'animation si nécessaire. Le psychologue suit les enfants les plus en besoin après la séance et transcrit ses observations dans le dossier de l'enfant.

### *2. Mise en œuvre*

La mise en œuvre débute par une présentation de tous les participants et un temps dynamisé par des chants, danses, jeux etc.

L'animation de la session s'articule, ensuite, autour de 3 séances complémentaires consécutives, soit de 1 à 2 jours d'intervalle selon la disponibilité des enfants, de 2h00 à 2h30 chacune suivant une logique interactive et participative des enfants autour de 3 modules :

- Module 1 : « Je connais mon infraction, ses conséquences sur la victime et moi-même ainsi que la loi qui me punit » dont l'objectif est la reconnaissance par le mineur de la faute commise, ses conséquences aussi bien pour lui-même que pour les autres.

- Module 2 : « Je reconnais ma responsabilité et je souhaite réparer ma faute » dont l'objectif est de favoriser la prise de conscience.

- Module 3 : « Ma réinsertion avec zéro récidive » dont l'objectif est d'aider le jeune à une réinsertion durable.

Enfin, en individuel, après chaque séance et après la session, les besoins de l'adolescent sont évalués et des solutions sont identifiées par le mineur et son éducateur en termes de :

- son relationnel avec sa famille : le sentiment d'acceptation par ses parents, l'existence d'une protection parentale, la communication,
- son état psychologique : ses craintes et angoisses vécues, ses conflits d'ordre interne,
- ses projets scolaires, d'apprentissage.

### *3. Suivi périodique*

Le niveau de resocialisation du mineur est évalué une semaine après l'animation ; puis à intervalle de 2 à 3 semaines grâce à des suivis individuels, des visites à domicile et des entretiens selon le niveau de prise de conscience et de confiance, l'assiduité à l'école ou à l'apprentissage, l'attitude à la maison, l'investissement dans les tâches ménagères ou le respect des parents et des règles établies, la distanciation vis-à-vis des groupes de pairs. Cela peut aboutir soit à sa sortie du processus d'accompagnement en cas de succès, soit entraîner la poursuite de l'accompagnement avec des relais possibles auprès des leaders du quartier.

Les entretiens de suivi se font soit en présentiel lors des visites à domicile, des visites à l'école ou sur le lieu d'apprentissage de l'enfant ; ou encore par des appels téléphoniques. Un accompagnement de la famille est également proposé s'il y a rupture familiale.

### *Phase complémentaire*

D'autres instruments sont utilisés pour renforcer les séances de

	psychoéducation tels que les ateliers de parentalité positive et responsable et les ateliers de résilience.
<b>Valeur</b>	<p>Les séances de psychoéducation favorisent la résilience des enfants, et contribuent à la justice réparatrice car elles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurent un soutien entre les pairs,</li> <li>- facilitent la prise de conscience de l'acte commis et de ses conséquences pour la victime et son entourage, si cela n'a pas déjà eu lieu,</li> <li>- contribuent à la responsabilisation de l'adolescent qui comprend l'importance de la réparation. Elles favorisent ainsi la réinsertion sociale du mineur qui peut prétendre à une vie future d'adulte épanoui,</li> <li>- complètent par la pédagogie et l'éducation, la sanction infligée à l'enfant par la justice.</li> </ul> <p>L'enfant comprend ce qui lui est arrivé, les causes et les conséquences de son infraction et, ainsi, il pourra mieux la prévenir.</p>
<b>3. Critères d'évaluation</b>	
Efficacité	<p>Lors des séances, les problèmes réels et les besoins des adolescents sont mis en exergue ; ils sont analysés par les mineurs eux-mêmes qui sont soutenus par les animateurs, sans aucun jugement. Les réponses apportées tiennent compte de leurs ressources internes (centres d'intérêt, capacités, émotions, projets...) et externes (environnement familial, amical, communautaire, ...), ce qui renforce la durabilité des solutions trouvées.</p> <p>Sur les 130 ex ECL qui ont bénéficié de cette pratique, 100 (77%) ont des occupations (école ou apprentissage) parviennent à surmonter les difficultés essentiellement socio-familiales qu'ils peuvent rencontrer et n'ont pas récidivé depuis grâce au suivi post-formation, 9 ont été envoyés au village et vont bien selon les parents, 10 présentent encore des risques de récurrence (errance dans la rue, en contact avec un groupe de pairs délinquants, usage de drogue) et 11 enfants ont récidivé.</p> <p>Par cet accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les mineurs sont réhabilités, en collaboration avec leurs familles qui ont su les réintégrer à la maison et leur apporter l'attention et la bienveillance nécessaires à une réinsertion durable,</li> <li>- la réparation des torts causés aux victimes est mieux appréhendée par les jeunes, ce qui est un gage de paix sociale, de même que le soutien à la réinsertion scolaire ou socioprofessionnelle auprès des maîtres artisans formateurs ou des responsables d'écoles.</li> </ul>
Efficience	<p>Le développement d'ateliers de psychoéducation nécessite un budget relativement limité. Outre le personnel sensibilisé au travail auprès des ECL et à la méthodologie de ces ateliers, une collation est à prévoir pour les enfants ainsi que d'éventuels frais de transport s'ils proviennent de communautés ou zones lointaines.</p> <p>Selon les animations, du matériel de bureau et didactique sont nécessaires, notamment du papier, un vidéoprojecteur et des capsules de films ou de reportages pour la sensibilisation, des jeux divers d'animation.</p>
Durabilité/Pérennisation	<p>Cette pratique a été présentée au tribunal pour enfants et désormais, les JE, sur avis des SPJEJ, admettent les ECL libérés dans le programme de réadaptation de DDE-CI afin de favoriser leur réinsertion durable.</p> <p>Par ailleurs, DDE-CI a déjà formé 7 personnes de son équipe pédagogique, intervenant sur les projets EsV et EsB3, ainsi que 22 travailleurs sociaux des SPJEJ et des centres de réinsertion, dont 14 ont participé aux ateliers de psychoéducation et ils seront supervisés sur l'animation des ateliers. DDE-CI les accompagne à leur mise en œuvre, de sorte que la pratique s'intègre à leur</p>

	<p>savoir-faire quotidien.</p> <p>En outre, DDE-CI a formé ses pairs du BNCE-Togo et du BNCE-RDC (autres membres du réseau BICE, qui implémentent la pratique dans leurs pays respectifs.</p>
Innovation	<p>La pratique, qui se fonde sur des théories sociologiques classiques adaptées au contexte ivoirien<sup>1</sup>, est le fruit de dynamiques, procédés, méthodes et outils développés et éprouvés dans le cadre de l'accompagnement des ECL depuis 2017 qui mettent l'ECL au cœur du processus. Elle s'est étoffée au fil du temps en tenant compte de nouvelles réalités ayant émergé des évaluations effectuées. Ainsi, pendant les activités de réhabilitation d'anciens ECL libérés, menées par DDE-CI, les thèmes suivants ont été introduits : responsabilisation, affirmation de soi, engagement du mineur pour sa resocialisation durable dans la conduite.</p> <p>Les séances de discussion qui ont lieu au cours des ateliers permettent de briser le processus négatif dans lequel se trouvaient les anciens ECL et de favoriser leur stabilisation familiale, sociale et scolaire, leur autonomisation ainsi que leur réinsertion. Si jusque-là, les enfants libérés ne bénéficiaient d'aucun accompagnement par les travailleurs sociaux étatiques et DDE-CI intervenait ponctuellement à la demande des familles, un mini programme éducatif a désormais été systématisé et proposé pour soutenir le retour à la vie en famille.</p> <p>En outre, la pratique est appliquée aux ex ECL et s'adapte à leurs besoins de resocialisation par l'alliance de deux disciplines, la psychologie et l'éducation. Les résultats combinés permettent de maximiser le bénéfice au service des enfants accompagnés.</p> <p>Elle adopte un parcours participatif qui éveille les consciences, car les discussions partent des problématiques amenées par les enfants et elle valorise les conseils partagés entre jeunes comme porteurs d'espoir et source d'idées de réussite pour leur avenir.</p> <p>A également contribué au caractère novateur de la pratique le fait qu'elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- se fonde sur une méthodologie « clés en main » en 3 séances consécutives,</li> <li>- propose des thématiques spécifiquement adaptées aux problématiques rencontrées par les ECL en vue de renforcer leur prise de conscience, un aspect qui leur fait souvent défaut et qui provoque des récidives,</li> <li>- favorise la résilience des ECL et la mise en œuvre de la justice réparatrice.</li> </ul>
Reproduction et transfert du modèle	<p>La psychoéducation est répliquable avec des adaptations mineures à différents contextes. Sa réussite repose sur les capacités des animateurs chargés de la mettre en œuvre. Pour accélérer sa diffusion, il est recommandé d'inviter des travailleurs sociaux aux séances pour qu'ils constatent par eux-mêmes l'impact sur les jeunes participants et se familiarisent avec la méthodologie d'animation.</p> <p>Plus spécifiquement, le BNCE -Togo a déjà mis en œuvre la pratique avec des adaptations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les parents sont conviés le dernier jour d'atelier et le parchemin attestant de la participation et des engagements est remis à l'enfant devant ses parents. L'enfant lit l'engagement devant eux et l'agent social qui en deviennent les témoins.</li> <li>- après la 1ère séance sur l'infraction, un groupe avec les parents est organisé</li> </ul>

<sup>1</sup> Il s'agit de la théorie du contrôle social développée par *Travis Hirschi, Causes of Delinquency, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1969*, de la théorie de la tension décrite par *Robert Merton, Strain Theory, 1938* et de la théorie de l'étiquetage de *Frank Tannenbaum, Crime and the Community, New York, Columbia University Press, 1938*.

	<p>pour travailler sur leur vécu de l'arrestation, de la détention de leur enfant, de l'infraction commise et de ses conséquences.</p> <p>A contrario, la tentative du BNCE-Togo et du BNCE-RDC d'introduire la pratique en détention a été peu concluante car les adolescents n'ont pas été libérés rapidement et la dynamique entre les jeunes n'a pas pu se poursuivre.</p> <p>Par ailleurs, la reproduction de la pratique est facilitée par les outils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un module de formation sur la psychoéducation pour les ECL,</li> <li>- une fiche pratique méthodologique pour guider l'animation de chacune des 3 séances.</li> </ul>
Adéquation	<p>La pratique est conforme au cadre logique du projet EsV puisqu'elle contribue à atteindre le résultat 1 de l'objectif spécifique 2 <i>Les enfants victimes de violence et/ou en conflit avec la loi ont accès à un soutien psychologique, éducatif et juridique de qualité nécessaire pour développer leur résilience et faire face au traumatisme vécu.</i> En effet, par la psychoéducation, les enfants libérés trouvent un espace pour parler, extérioriser et surtout s'approprier des règles juridiques et sociales pour ne plus récidiver. Ils comprennent également qu'ils ont fauté et pourquoi ils ont été punis. Pour une réinsertion durable, ils identifient les risques potentiels et trouvent des solutions, ce qui contribue à leur donner de l'assurance et à renforcer la confiance en eux.</p> <p>La pratique s'inscrit pleinement dans les attributions de la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse, notamment celles de prévenir la délinquance, d'offrir une protection judiciaire aux mineurs et de leur assurer une réinsertion durable. Elle est un outil de réinsertion pour les enfants et jeunes désocialisés, pour qui, généralement les acteurs publics initient des programmes dits de « seconde chance ». C'est aussi ce qui ressort de la Politique nationale de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Côte d'Ivoire et de l'Objectif de Développement durable 16 des Nations Unies.</p>

## Pérou

<b>1. Informations générales</b>	
Intitulé de la pratique	Espace d'Écoute
Zone géographique	District de Ate, Lima, Pérou
Organisation responsable	Centro de Desarrollo y Asesoría Psicosocial - CEDAPP
Collaboration avec d'autres organismes	Établissement scolaire public primaire et secondaire 1252 Santa Isabel
Date de début	Depuis 2006, en coopération avec la ludothèque Yachayhuasi et depuis 2017, en coopération avec l'Institución Educativa Inicial (I.E.I) 182, (identification, orientation et suivi non-thérapeutique des enfants) Depuis 2019, en coopération avec l'établissement scolaire 1252 Santa Isabel (identification, orientation et suivi thérapeutique des enfants).
Typologie des bénéficiaires	- Enfants âgés de 6 à 17 ans et leurs parents - Enseignants (primaire et secondaire).
Typologie des professionnels impliqués	- Enseignants (primaire et secondaire) - Psychologues.
<b>2. Description</b>	
	<p>L'Espace d'Écoute a été développé par le CEDAPP pour permettre aux enfants à risque/victimes de violences et à leurs familles vivant dans un district particulièrement défavorisé tel que celui de Ate, d'accéder à un accompagnement nécessaire à leur rétablissement grâce à la formation d'animateurs, puis d'enseignants en tant qu'agents de protection, à l'identification, l'orientation et le soutien émotionnel des enfants. D'abord conçu en lien avec une ludothèque communautaire, l'Espace s'est développé au sein de l'établissement éducatif 182 (2017), puis du 1252 Santa Isabel<sup>2</sup> (2019) et a obtenu une salle dédiée à son fonctionnement dans le cadre du projet EsV. Dans le cas des deux établissements scolaires, la mise en œuvre de l'Espace a été réalisée sur leur demande. Il est à noter que la ludothèque et l'établissement scolaire 182 mettent en œuvre la partie identification, orientation et suivi non-thérapeutique des enfants par les animateurs ou les enseignants formés par le CEDAPP, mais ne disposent pas de psychologues et doivent ainsi orienter par eux-mêmes les enfants identifiés.</p> <p>L'ouverture et le fonctionnement de l'Espace d'Écoute au sein d'un établissement éducatif se déroule en plusieurs étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identification d'une institution éducative favorable à l'ouverture d'un tel endroit en son sein ou sollicitation directe par l'une d'entre elles. <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réunions avec la direction et les enseignants afin de leur présenter les implications et les bénéfices de l'Espace.</li> <li>&gt; Signature d'un accord de collaboration pour la durée du projet indiquant les responsabilités et les engagements des parties prenantes.</li> </ul> </li> <li>2. Formation continue (réunions d'environ 1h30 toutes les deux semaines) des enseignants pour qu'ils soient en mesure de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- fournir des informations sur la prévention des violences aux enfants et aux parents,</li> <li>- identifier et orienter les enfants victimes de différentes formes de violence,</li> <li>- mieux comprendre certains comportements des enfants qui peuvent être la conséquence des violences subies afin de les gérer d'une façon plus</li> </ul> </li> </ol>

2 En 2024, 457 élèves du niveau primaire et 403 du niveau secondaire fréquentent l'établissement 1252 Santa Isabel.

adéquate,

- suivre les enfants et les familles identifiés en leur garantissant une écoute empathique et un environnement bienveillant ;
- analyser comment eux-mêmes se rapportent aux violences à l'égard des enfants, favoriser leur remise en question et améliorer leurs pratiques éducatives.

Ces renforcements permettent également de coordonner le suivi des cas en cours entre les enseignants et les psychologues du CEDAPP.

En outre, la prévention du syndrome d'épuisement professionnel est abordée de manière transversale, en encourageant les enseignants à exprimer les difficultés qu'ils rencontrent en classe avec leurs élèves et l'épuisement émotionnel qu'ils ressentent face à ces situations. Ils bénéficient d'un soutien psychologique, auquel l'échange de groupe contribue également.

En même temps, les enseignants reçoivent un guide d'identification des cas (nouvelle version publiée en 2023). Ils utilisent des fiches d'identification proposées par le CEDAPP pour orienter, ensuite, les enfants et les familles vers l'Espace d'Écoute.

3. Permanence de deux psychologues (assistés par un ou deux stagiaires étudiants en psychologie) du CEDAPP tous les mardis de 11h00 à 19h00 dans une salle dédiée au sein de l'établissement et aménagée d'une façon bienveillante et adaptée aux différents âges des enfants (couleurs et lumières agréables, chaises, table, quelques jeux, papeterie). Si l'obtention d'une salle dédiée n'est pas possible, les accompagnements se font dans d'autres salles mises à disposition par l'établissement. En cas de consultations simultanées, elles se déroulent dans des salles différentes garantissant ainsi la confidentialité. Des séances en ligne complètent le dispositif pour simplifier la participation et favoriser la continuité du suivi de certains enfants/parents, y compris pendant les vacances scolaires.

L'accompagnement thérapeutique a lieu soit en famille, soit en individuel par des séances de 30 minutes. Chaque enfant/famille peut suivre une à plusieurs séances (10 en moyenne).

Après chaque séance, les thérapeutes remplissent la fiche individuelle de suivi où ils notent le résumé de la séance, ainsi que leurs conclusions.

De plus, les enfants du secondaire bénéficient d'interventions en groupe (soit directement en classe, si toute la classe est concernée, soit par petits groupes séparés d'environ 10 élèves) sur des sujets spécifiques demandés par les enseignants ou par les enfants ou bien par la direction de l'école (eg. : toucher son corps en public, poser des limites concernant son corps, développer sa résilience, partager des contenus violents sur Internet).

4. Supervision des psychologues et prévention du burn-out : les thérapeutes bénéficient d'une session de supervision hebdomadaire de groupe afin d'analyser les séances passées et planifier celles à venir. Ces supervisions permettent également de prévenir le syndrome d'épuisement professionnel des psychologues. Elles sont animées par des psychologues expérimentés avec une formation psychanalytique.

5. Les cas de violences à l'égard des enfants qui nécessitent un suivi judiciaire sont signalés soit par les enseignants/direction de l'école, soit par les

	psychologues du CEDAPP à la police/ aux services sociaux dans le respect de la législation péruvienne.
<i>Valeur</i>	<p>L'Espace d'Écoute remet en question les pratiques culturelles néfastes de violence et de mépris des droits de l'enfant. Il promeut l'accès de tout enfant à la santé mentale par l'intervention d'agents de protection (les animateurs dans le cas de la ludothèque et les enseignants dans le cas de l'école), à qui est proposé de prendre en charge des fonctions telles que la détection, l'orientation et le suivi non-thérapeutique des enfants et de leurs familles qui se trouvent dans des situations de violence.</p> <p>Les agents de protection réduisent, voire éradiquent, leurs propres pratiques inappropriées parce qu'ils comprennent que certains comportements difficiles des enfants sont les conséquences de traumatismes vécus et que leurs parents peuvent rencontrer des obstacles à exercer correctement leur rôle parental à cause de leurs propres traumatismes et d'éventuelles répétitions intergénérationnelles de maltraitances qu'ils ont eux-mêmes subies.</p>
<b>3. Critères d'évaluation</b>	
Efficacité	<p><i>Enfants</i></p> <p>L'analyse des fiches individualisées des enfants accompagnés montre que 71% d'entre eux ont été réhabilités ; ce qui atteste l'efficacité du dispositif. Plus généralement, selon les observations des thérapeutes impliqués, les enfants qui font face à des états dépressifs, des tensions familiales, des situations de violence chez eux et à l'école, apprécient le soutien émotionnel reçu et se livrent facilement aux psychologues. Au fur et à mesure des sessions, les enfants développent des facteurs de protection, des ressources personnelles et sociales qui favorisent leur résilience, et apprennent à se confronter aux situations difficiles vécues ou qu'ils vivent encore.</p> <p>Enfin, l'efficacité du dispositif se confirme aussi par le fait que les élèves, notamment les adolescents viennent vers l'Espace d'Écoute non seulement sur orientation de leurs enseignants, mais également, de leur propre initiative (aucun enfant venu en 2022, 16 demandes directes en 2023 et 22 en 2024).</p> <p><i>Parents</i></p> <p>Les parents accompagnés par les psychologues au sein de l'Espace d'Écoute, qui font face à des problèmes de séparation, des épisodes dépressifs, des dépendances affectives ou rencontrent des difficultés à assumer leur rôle de parents, apprennent à mieux gérer ces adversités, reconnaissent et travaillent sur leurs propres traumatismes, et, ainsi, retrouvent et renforcent leurs compétences en tant que parents.</p> <p>Malgré les résultats thérapeutiques encourageants, l'équipe de l'Espace d'Écoute est souvent confrontée au défi de faire participer certains parents de façon régulière au processus d'accompagnement. Et ceci en raison, entre autres, de la difficulté pour ces parents défavorisés et occupés dans des travaux journaliers, à libérer du temps pour les sessions thérapeutiques, leur manque de culture en santé mentale, ou bien de la normalisation des pratiques violentes au sein de la famille. Toutefois, leur présence plus ou moins assidue risque, en effet, d'impacter la réhabilitation des enfants et l'établissement d'une dynamique familiale saine.</p>

	<p><i>Enseignants</i></p> <p>L'Espace d'Écoute permet aux enseignants de jouer pleinement leur rôle protecteur auprès des enfants, car ce sont souvent les premiers acteurs en mesure d'identifier la détresse chez leurs élèves. En même temps, la possibilité d'orienter les enfants (22 cas en 2022, 42 cas en 2023 et 98 cas en 2024) directement vers l'Espace soulage les enseignants qui ne disposent pas de compétences en termes d'accompagnement et peuvent trouver compliqué et chronophage le signalement des cas vers d'autres structures.</p> <p>De plus, le suivi et le renforcement constant de capacités des enseignants par les psychologues de l'Espace d'Écoute, leur permet de développer une vision, une approche et une compréhension différentes de leurs élèves, et de nouer des liens émotionnels de qualité avec eux. Néanmoins, cette évolution a été beaucoup plus évidente chez les enseignants du primaire que chez ceux du secondaire, car ils ont fait preuve d'un plus grand engagement et d'une plus grande assiduité aux réunions de suivi. Ainsi, sur 17 enseignants de l'école primaire, 15 ont participé à l'Espace d'Écoute d'une manière régulière, tandis que sur 22 enseignants du niveau secondaire, seulement 9 y ont pris part activement. Ceci est probablement dû à une meilleure perception de leur rôle de protecteur des jeunes enfants, ainsi qu'en raison d'une charge de travail moins lourde. Plusieurs actions ont été entreprises par le CEDAPP auprès des enseignants du secondaire pour faire face à ce défi : - organisation d'interventions par groupes auprès des élèves suite à la demande des enseignants ; - aménagement des horaires des réunions avec les enseignants ; - réunion de sensibilisation au début de l'année scolaire.</p> <p><i>Établissement scolaire</i></p> <p>Selon les témoignages de la directrice et de l'équipe administrative de l'établissement 1252 Santa Isabel, l'Espace d'Écoute a permis d'améliorer le climat institutionnel de l'école et a contribué au développement d'une véritable culture de protection chez les enseignants, y comprise grâce à l'attention prêtée à la prévention du syndrome d'épuisement professionnel.</p> <p><i>CEDAPP</i></p> <p>Le développement d'un Espace d'Écoute au sein d'un établissement scolaire avec le soutien indéfectible de sa direction permet au CEDAPP d'institutionnaliser la pratique qui peut devenir un modèle pour d'autres institutions éducatives.</p>
<p>Efficiencie</p>	<p>La mise en œuvre d'un Espace d'Écoute au sein d'un établissement éducatif permet de rationaliser les coûts en termes de fonctionnement : les lieux de formation des enseignants et d'accompagnement thérapeutique sont mis à disposition par l'école et les bénéficiaires sont informés des services proposés par les enseignants impliqués.</p> <p>Le principal investissement réside dans le salaire des psychologues qui effectuent la formation continue des enseignants, ainsi que l'accompagnement thérapeutique des enfants et des familles (et largement en moindre mesure de leurs frais de déplacement). En cas d'une forte demande et d'un budget limité, un triage à travers une instauration d'une première session de diagnostic et de limitation du nombre maximum des sessions peut être nécessaire.</p>
<p>Durabilité</p>	<p>L'établissement 1252 Santa Isabel est prêt à poursuivre l'Espace d'Écoute en son sein après la fin du projet, mais la prise en charge thérapeutique est dépendante de la capacité du CEDAPP à payer les salaires des psychologues qui y travaillent. Sa durabilité peut être assurée à travers la recherche de sources de financement alternatives (autres bailleurs, travail <i>pro bono</i> des</p>

	<p>psychologues, implication de stagiaires, compensation à travers des thérapies payantes fournies ailleurs par CEDAPP). Il est à noter que conformément à la loi 29719, chaque école doit disposer d'un psychologue scolaire qui a pour objectif de faciliter la prévention et l'intervention en cas de violences à l'égard des enfants. Promulguée en 2011, cette loi n'est, toutefois, pas encore appliquée dans la grande majorité d'établissements scolaires du Pérou, y compris au sein de l'école 1252 Santa Isabel.</p> <p>Néanmoins, il est important de relever que les enseignants renforcés dans le cadre du projet garderont les compétences acquises en identification, orientation et suivi non-thérapeutique des enfants et pourront les appliquer avec leurs élèves et les transmettre aux nouveaux collègues, tout comme pour les 2 autres espaces créés par CEDAPP. D'autant plus qu'ils disposent d'un guide qui peut leur servir de repère méthodologique.</p>
Innovation	<p>L'Espace d'Écoute est une pratique pionnière au Pérou, où les établissements scolaires n'investissent pas dans la santé mentale de leurs élèves ou de leur personnel. Développé par CEDAPP, le modèle s'appuie sur la convergence des connaissances des équipes de l'association, ainsi que sur les enseignements tirés de leur mise en pratique et de l'expérience acquise dans plusieurs domaines : - formation des agents de protection dans l'entourage proche des enfants ; - accompagnement thérapeutique individuel, familial et en groupe des bénéficiaires ; - prévention du syndrome d'épuisement professionnel, que ce soit parmi les enseignants ou les thérapeutes impliqués.</p>
Reproduction et transfert	<p>La reproduction du modèle de l'Espace d'Écoute nécessite de prêter une attention particulière aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une coopération rapprochée avec un ou plusieurs établissements scolaires volontaires et motivés pour développer ce type de dispositif, y compris pour dédier un temps de travail de leurs enseignants à la formation et au suivi continu ;</li> <li>- Le développement ou la vulgarisation d'une culture de la santé mentale dans la société pour expliquer plus aisément les objectifs et les résultats attendus du dispositif ;</li> <li>- La sélection de psychologues formés en accompagnement clinique, flexibles et ouverts d'esprit pour travailler avec des bénéficiaires défavorisés.</li> </ul>
Adéquation	<p>La pratique est conforme au cadre logique du projet EsV puisqu'elle contribue à atteindre le résultat 1 de l'objectif spécifique 2 <i>Les enfants victimes de violence et/ou en conflit avec la loi ont accès à un soutien psychologique, éducatif et juridique de qualité nécessaire pour développer leur résilience et faire face au traumatisme vécu</i>. En effet, l'Espace d'Écoute permet aux enfants de l'établissement scolaire 1252 Santa Isabel affectés par différents types de violences d'accéder à un accompagnement thérapeutique individuel, familial et/ou en groupe/collectif, ce qui développe leur résilience et leur permet de faire face aux traumatismes vécus.</p> <p>L'Espace d'Écoute est conforme avec la législation péruvienne qui encourage les établissements scolaires à prendre leurs responsabilités en termes de signalement des cas de violences à l'égard des enfants, ainsi qu'à mettre à leur disposition les services d'un psychologue.</p>

## Géorgie

<b>1. Informations générales</b>	
Intitulé de la pratique	Programme de prévention "Talking about Safety"
Zone géographique	Tbilissi, Batoumi et Zougdidi, Géorgie
Organisation responsable	Public Health Foundation of Georgia (PHF)
Collaboration avec d'autres organismes	Écoles publiques et privées (niveau maternel et primaire). En particulier : l'école publique N°123 (Tbilissi), l'école maternelle privée "Lelebi" (Batumi), l'école publique N°4 (Zougdidi) et l'école maternelle publique (Zougdidi). <sup>3</sup>
Date de début	Octobre 2023
Typologie des bénéficiaires	Enfants âgés de 5 à 10 ans, leurs parents et les enseignants.
Typologie des professionnels impliqués	- Enseignants - Personnel administratif des écoles.
<b>2. Description</b>	
	<p>Un programme pilote de prévention intitulé « Talking about Safety » a été développé par PHF dans le cadre du projet EsV. Il est destiné aux enfants âgés de 5 à 10 ans qui fréquentent une école maternelle ou primaire (4 établissements ont participé au projet avec 273 enfants bénéficiaires au total). L'objectif de ce programme est d'informer les enfants sur les différentes règles de sécurité qu'ils doivent mettre en œuvre dans leur vie quotidienne, en particulier (mais pas seulement) pour prévenir/ signaler la violence à leur encontre. L'intégration de la question de la violence à l'égard des enfants dans un programme de prévention plus large est justifiée par le contexte politique et culturel spécifique de la Géorgie, qui rend difficile de parler ouvertement de la violence, en particulier de nature sexuelle.</p> <p>La mise en œuvre du programme se déroule sur 5 étapes :</p> <p><b>1. Présentation du programme aux établissements scolaires</b> Pour que le programme puisse être délivré dans un établissement scolaire, il doit d'abord être présenté à l'administration et aux enseignants de l'école. Des réunions de présentation doivent être prévues à cet effet (3-4 réunions en moyenne dans le cas de la Géorgie). Pendant ces rencontres, PHF explique les bénéfices du programme, le temps nécessaire pour sa mise en œuvre et répond aux principales préoccupations. Les établissements scolaires et les enseignants y participent sur une base de volontariat.</p> <p><b>2. Formation des enseignants</b> Le programme de prévention est délivré aux enfants par les enseignants qui doivent être formés au préalable par PHF. La formation dure trois jours et porte sur les thématiques suivantes : - le contenu du programme de prévention, - sa mise en œuvre pratique, - les outils, - comment initier les discussions avec les enfants et les rendre participatives, - que faire dans une situation de suspicion/identification/dévoilement d'un cas de violence à l'égard d'un enfant. Les enseignants reçoivent également un manuel pratique qui les guidera dans l'application du programme étape par étape.</p> <p><b>3. Présentation du programme aux parents</b> Avant la mise en œuvre du programme de prévention auprès des enfants, ce dernier est présenté aux parents lors d'une réunion d'information où ils</p>

<sup>3</sup> En Géorgie, la scolarisation est obligatoire à partir de 7 ans (école primaire). De 3 à 6 ans, les enfants peuvent aller dans une crèche (publique ou privée et dont une place n'est pas garantie dans le public), ce qui correspond à l'école maternelle en France.

	<p>apprennent le contenu et les raisons de la réalisation de cette initiative, reçoivent un guide pour réviser le contenu du programme à la maison avec leur enfant et autorisent par écrit sa participation dans le programme. Au début, les hésitations de certains parents étaient liées à la partie du programme consacrée à la prévention des violences sexuelles. Ils ont, alors, été invités à assister à l'animation d'un atelier auprès des enfants par un enseignant. Cette approche pédagogique s'est avérée fructueuse et leurs inquiétudes ont été dissipées.</p> <p><i>4. Développement du programme auprès des enfants</i></p> <p>Le programme se compose de 11 leçons thématiques organisées pendant les classes d'éducation civique qui font partie du programme d'éducation officiel en Géorgie, pour une durée de 45 minutes chacune, une fois par semaine ou toutes les deux semaines. Elles portent sur les arguments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Règles de sécurité en voiture</li> <li>2 - Règles de sécurité routière</li> <li>3 - Que faire si tu es perdu ?</li> <li>4 - Toujours demander la permission pour sortir avec quelqu'un</li> <li>5 - Toujours demander la permission avant d'accepter des cadeaux</li> <li>6 - Gestes sans danger</li> <li>7 - Faire face à un geste dangereux</li> <li>8 - Refuser un geste non désiré</li> <li>9 - Apprendre à reconnaître les gestes convenables et les gestes déplacés (Ière partie)</li> <li>10 - Apprendre à reconnaître les gestes convenables et les gestes déplacés (IIème partie)</li> <li>11 - Utiliser les règles des gestes convenables et des gestes déplacés.</li> </ol> <p>Les leçons sont accompagnées de dessins spécialement élaborés et adaptés à l'âge des enfants pour les aider à mieux comprendre le contenu. De plus, un groupe de parents sélectionnés a reçu un livre spécialement conçu pour réviser les leçons à la maison avec leurs enfants.</p> <p><i>5. Évaluation du programme pilote avec les enfants, les enseignants et les parents</i></p> <p>Une évaluation de l'efficacité du programme pilote est conduite à travers : - des tests des connaissances à l'intention des enfants avant et après la mise en œuvre du programme, - des focus groupes avec des enseignants après la fin du programme, - une compilation des avis des parents obtenus à travers des entretiens individuels après l'utilisation du matériel de prévention à la maison.</p> <p>Enfin, il est important de noter que de déploiement du programme de prévention peut conduire à l'identification et/ou au dévoilement de cas de violence à l'égard des enfants. Il est donc nécessaire de rappeler aux établissements scolaires partenaires leurs obligations en termes de signalement et de les guider le cas échéant.</p>
<b>Valeur</b>	<p>Parler des violences à l'égard des enfants dès leur plus jeune âge est essentiel car cela aide les enfants à reconnaître les situations potentiellement dangereuses et les dote des connaissances nécessaires pour en parler et ainsi se protéger. Les discussions ouvertes sur les violences permettent aux enfants de dénoncer toute forme de violence dont ils sont témoins ou victimes, ce qui favorise la mise en place d'une intervention rapide et prévient une éventuelle</p>

	<p>aggravation. Ils apprennent à respecter les limites des autres et comprennent que personne n'a le droit de leur faire du mal physiquement, émotionnellement ou sexuellement. Plus important encore, en s'attaquant à la violence dès le plus jeune âge, les communautés contribuent à prévenir les cas de violence futurs et à briser le cycle de la violence dans les familles et dans les cercles de confiance au sens large.</p>
<b>3. Critères d'évaluation</b>	
Efficacité	<p><i>Enfants</i></p> <p>Les résultats du questionnaire que les enfants ont rempli, avec l'appui de leurs enseignants, avant et après le programme de prévention a montré qu'ils ont amélioré leurs connaissances sur les sujets abordés dans les leçons. Ainsi, un échantillon représentatif de 24 enfants a répondu à un questionnaire contenant 17 questions/affirmations sur 5 sujets : - règles de sécurité en général, - soins et punition, - toucher sans danger, - filles et garçons, - mesures de sécurité. Le nombre de réponses correctes est passé de 138 (avant le programme) à 211 (après le programme) pour les filles et de 97 (avant le programme) à 143 (après le programme) pour les garçons.</p> <p><i>Enseignants</i></p> <p>Lors des focus groupes d'évaluation, les enseignants ont noté que les enfants étaient réellement intéressés par le programme et qu'ils participaient activement aux discussions. Selon eux, le programme est simple, facile à mettre en œuvre et aisément compréhensible pour les enfants. Les enseignants ont apprécié le manuel détaillé et la possibilité d'être supervisés par PHF pour appliquer le programme correctement. Grâce à cet instrument de prévention, les enseignants ont commencé à prêter davantage attention aux signes comportementaux dans l'environnement des enfants, y compris les attouchements non désirés sur leurs parties intimes de même qu'à donner un retour approprié sur ces incidents en fournissant des explications et des formulations pertinentes. Hésitants au début, ils se sont sentis progressivement motivés pour dispenser des leçons sur les violences à l'égard des enfants et communiquer avec les parents sur ces sujets.</p> <p><i>Parents</i></p> <p>Les entretiens individuels conduits avec 15 mères qui ont déclaré avoir utilisé le guide pour les parents et le livre fourni aux enfants pour réviser le contenu du programme à la maison ont fait ressortir que : - les instructions pour utiliser les outils sont simples et claires, - les outils fournis ont permis de lancer des discussions ouvertes et participatives avec les enfants à la maison ; - les enfants étaient intéressés par la discussion et ont bien compris les sujets abordés.</p> <p><i>PHF</i></p> <p>Le travail sur ce programme pilote a permis à PHF de renforcer son rôle en tant qu'organisation de prévention des violences à l'égard des enfants et de consolider sa coopération avec les établissements éducatifs dans la perspective de diffuser le programme (dont l'efficacité a été confirmée par les différentes parties prenantes) dans d'autres écoles de différentes régions du pays.</p>
Efficiences	<p>Les ressources allouées au programme de prévention ont permis à PHF de le développer intégralement dans trois localités ciblées de Géorgie. La réussite de la mise en œuvre a été également confortée par la qualité des partenariats avec les établissements éducatifs ciblés, facilités par la réputation de PHF en</p>

	Géorgie. La poursuite de la diffusion du programme dans d'autres régions nécessitera des ressources et des partenariats complémentaires.
Durabilité	<p>Une fois déployé sous la supervision de PHF, le programme de prévention peut être utilisé de manière autonome par l'établissement, étant donné que son implémentation a été effectuée par les enseignants spécialement formés à cet égard. D'une manière générale, les focus-groupes avec les enseignants ont montré leur volonté de poursuivre l'implantation du programme avec d'autres classes. Le suivi du programme dépend, par ailleurs, de la motivation de l'administration de l'établissement éducatif. C'est pourquoi il est important de l'impliquer dans le processus dès le début et de montrer les résultats positifs pour les enfants, mais aussi pour les enseignants et les parents.</p> <p>Étant donné que le nombre de copies imprimées est limité, les écoles devront utiliser, pour d'autres séances, les outils fournis aux enfants et aux parents en format PDF et/ou les imprimer directement, si besoin contrairement aux manuels fournis aux enseignants qui restent à l'école.</p>
Innovation	<p>La méthodologie, le contenu et le matériel visuel du programme de prévention ont été entièrement conçus par PHF en se fondant sur sa solide expérience. Basé sur les recommandations internationales en matière de prévention des violences à l'égard des enfants, ils s'adaptent pleinement au contexte et à la culture géorgienne. Les éléments suivants ont contribué à son succès :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'intégration du contenu de la prévention des violences à l'égard des enfants dans un programme plus large sur les règles à suivre pour rester en sécurité au sein de la communauté,</li> <li>- le déroulement du contenu sur plusieurs séances (à la différence d'une intervention ponctuelle) permettant aux enfants de mieux comprendre et intégrer les nouvelles connaissances,</li> <li>- l'implication des parents dans le processus par la présentation du programme et la remise d'un livre complémentaire leur permettant de poursuivre la discussion chez eux,</li> <li>- la mise en œuvre du programme directement par les enseignants (et non par le personnel du PHF), ce qui garantit sa durabilité et l'intégration dans le cadre éducatif.</li> </ul>
Reproduction et transfert	<p>Ce programme est particulièrement adapté aux pays où la discussion ouverte sur les violences à l'égard des enfants dans les établissements éducatifs est encore problématique et doit être intégrée dans une présentation plus large.</p> <p>Il est facile à reproduire dans d'autres régions de la Géorgie sans adaptations majeures.</p> <p>Pour d'autres pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le design du matériel visuel pourrait nécessiter quelques modifications en fonction de la géographie du contexte afin d'aider les enfants à mieux s'identifier aux personnages principaux ;</li> <li>- Le contenu reste valable, mais il devrait être révisé pour mieux l'inscrire localement et se rapprocher des connaissances existantes parmi les bénéficiaires ainsi que de la législation en vigueur ;</li> <li>- Les outils doivent être traduits car ils sont en géorgien.</li> </ul>
Adéquation	<p>Le programme de prévention est conforme au cadre logique du projet EsV puisqu'il contribue à atteindre le résultat 1 de l'objectif spécifique 1 <i>Les enfants à risque ou impliqués dans le cycle de violence ont accès à des programmes et des services nécessaires pour identifier, prévenir et/ou signaler les violences</i>. En effet, sa mise en œuvre dans 4 établissements éducatifs a permis aux enfants qui en ont été bénéficiaires d'accéder aux</p>

	<p>connaissances nécessaires pour identifier, prévenir et signaler les violences. Il contribue également à la mise en œuvre des politiques de protection de l'enfant dans les établissements éducatifs, puisqu'il est axé à la fois sur la prévention des violences à l'égard des enfants et sur l'identification précoce de ces dernières.</p> <p>Enfin, le programme participe de la réalisation du Plan d'action pour la protection des droits de l'homme en Géorgie, qui prend en compte l'Objectif 16.2 de Développement Durable visant à mettre un terme à toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants, la Géorgie étant un pays pionnier pour cette cible.</p>
--	--

## Ukraine

<b>1. Informations générales</b>	
Intitulé de la pratique	Espace Résilience dans un contexte de guerre
Zone géographique	Kiev, Ukraine
Organisation responsable	Women's Consortium of Ukraine (WCU)
Date de début	Juin 2023
Typologie des bénéficiaires	Enfants (3 – 17 ans) et leurs parents affectés par la guerre en Ukraine
Typologie des professionnels impliqués	- Tuteurs de résilience - Psychologues - Travailleurs sociaux.
<b>2. Description</b>	
	<p>L'Espace Résilience est un lieu spécialement équipé et adapté aux enfants, où ces derniers peuvent venir avec ou sans leurs parents pour recevoir un soutien psychosocial de la part de tuteurs de résilience formés à cet égard. Cet appui vise à aider les enfants et leurs familles dans le processus d'identification et de développement de leurs propres ressources internes et externes et à renforcer leur résilience dans le contexte du conflit en cours en Ukraine.</p> <p>La création et la mise en œuvre de l'Espace Résilience se sont déroulées sur plusieurs étapes<sup>4</sup> :</p> <p>1. <i>Identification d'un local</i> (au minimum une grande salle, avec une cuisine, de préférence) accessible en transport public et disposant d'un abri à proximité. Travaux et aménagement pour que l'endroit soit bienveillant et adapté aux enfants : couleurs agréables, chaises, fauteuils et tables confortables, installations sanitaires adaptées aux différents âges des enfants, tableau blanc, papeterie pour les ateliers, etc.</p> <p>2. <i>Formation des Tuteurs de Résilience</i> par l'équipe de l'Université catholique de Milan<sup>5</sup> (10 sessions en ligne de 2 heures chacune : 5 sessions de formation et 5 sessions de supervision) à l'intention de 20 professionnels, dont 4 sont devenus Tuteurs dans l'Espace de Kiev, en ligne et mobile. Lors de cette formation, les professionnels ont appris : - les fondamentaux théoriques de l'approche résilience, les principes directeurs de l'approche résilience (P.E.A.R.L.S.<sup>6</sup>), les outils concrets à mettre en œuvre pour renforcer la résilience. Ils ont également bénéficié du Manuel du BICE <i>Résilience : de l'inspiration à l'action (2016)</i> enrichi en 2023 d'un chapitre spécifique sur la résilience dans un contexte de guerre et traduit en ukrainien.</p> <p>3. <i>Information des groupes cibles</i> (enfants et familles affectés par le conflit) sur l'ouverture de l'Espace Résilience et les services qui y sont fournis, à travers des présentations dans les écoles, des posts sur les réseaux sociaux, des échanges avec d'autres associations.</p>

4 Initialement prévue en janvier 2023, l'ouverture de l'Espace Résilience a été retardée de 5 mois à cause des circonstances extrêmement difficiles dans lesquelles doit travailler le partenaire local, WCU. En effet, les alertes aux bombardements, les attaques de drones, la destruction de routes et de ponts, les coupures d'électricité, de chauffage et d'Internet (en particulier, pendant l'hiver) ont impacté le travail d'aménagement de l'Espace, la formation des Tuteurs de Résilience et l'information des bénéficiaires.

5 Institution membre du réseau du BICE.

6 P.E.A.R.L.S. est un acronyme en anglais des principes qui doivent être mis en œuvre par les Tuteurs pour développer la résilience : *P – positive reframing, E – empowerment, A – agency and activation, R – recovery, L – listening and communicating actively, S – supporting relationship.*

Ce travail de communication se poursuit tout au long du projet afin d'accueillir de nouveaux bénéficiaires dans l'Espace et de sensibiliser les enfants à l'importance de la santé mentale. Après les premiers mois du projet, de nouveaux bénéficiaires sont arrivés également grâce au bouche-à-oreille.

4. *Accueil et animation des ateliers* dans l'Espace Résilience. Les bénéficiaires sont généralement reçus dans l'Espace deux fois par semaine - le mercredi (ouverture pendant environ 4 heures) et le samedi (ouverture pendant environ 6 heures) – car ce sont les jours où les enfants et les familles sont disponibles<sup>7</sup>. Différentes activités sont réalisées dans l'Espace :

- Ateliers de résilience en petits groupes (de 2 à 14 personnes) avec des jeunes enfants accompagnés par leurs parents (mères, en général) ou avec des adolescents ;
- Temps de socialisation pour les enfants et les familles, eg. organisation d'événements festifs pour faire (ré)découvrir l'Espace Résilience (célébration de la journée mondiale de l'Enfance, fêtes de Noël, de Pâques, etc.), organisation de jeux autour de la résilience, discussions autour d'un thé et des gâteaux ;
- Club des adolescents : discussions et ateliers en groupe pour les adolescents qui ont réalisé les 8 ateliers de résilience et souhaitent continuer à se rencontrer au sein de l'Espace ;
- Accompagnement individuel des parents et/ou des enfants par des psychologues, en cas de besoin.

Le déroulement de la prise en charge des enfants et des familles à travers les ateliers de résilience suit le schéma suivant :

- après un premier contact téléphonique, les enfants et les familles arrivent dans l'Espace Résilience pour un entretien de diagnostic avec un travailleur social,
- chaque enfant/famille bénéficie ensuite de 8 ateliers hebdomadaires dans un petit groupe selon la tranche d'âge. Les 8 ateliers et les exercices qui les complètent ont été adaptés par WCU à partir de la formation animée par l'Université catholique de Milan et sur la base du Manuel du BICE. Réunis dans un draft de guide méthodologique rédigé par WCU, dont la publication est prévue en 2025, ils sont utilisés par les Tuteurs de Résilience dans leur travail.

Les ateliers s'articulent autour des thématiques suivantes :

1. *La perle de vie* – dédié à la compréhension de l'approche résilience, des facteurs et des mécanismes de son activation et de son développement chez des personnes vivant dans un contexte de conflit.
2. *Lunettes de perception* – dédié au changement de regard sur sa vie, sur soi-même et sur les événements qui nous entourent.
3. *Je suis* – dédié à l'identification et à l'activation des ressources internes des bénéficiaires, notamment du sentiment de compétence et de la capacité à changer la réalité qui les entoure même dans un contexte de conflit.
4. *Je peux* – dédié au développement de la capacité d'agir en opposition au sentiment d'impuissance engendré par la guerre.
5. *Rétablissement* – dédié à la stabilisation de l'état émotionnel et au travail avec le traumatisme.
6. *Je ressens et je suis écouté* – dédié au développement de l'écoute

---

7 Pendant les autres jours de la semaine, l'Espace est utilisé pour : les réunions de planification et d'organisation des ateliers, la supervision des tuteurs, les rendez-vous individuels avec les enfants/parents, selon le besoin et leur disponibilité. Il peut être également utilisé occasionnellement pour d'autres activités de WCU.

	<p>empathique et du partage d'émotions.</p> <p>7. <i>Ensemble on peut le faire</i> – dédié au renforcement des capacités en vue de bâtir des relations sociales.</p> <p>8. <i>Ma perle de vie</i> – bilan du travail effectué à travers les ressources et la résilience développées.</p> <p>Chaque atelier est composé de plusieurs exercices sélectionnés au préalable par les Tuteurs de Résilience en fonction des besoins du groupe. Des échanges se déroulent aussi pendant des temps informels : lors de l'accueil, des discussions dans les couloirs, à la suite des ateliers, au téléphone ou par Telegram. D'autres temps individuels formels ont lieu lors du diagnostic et de l'accompagnement individualisé, si besoin.</p> <p><i>Exemple d'un exercice : « Sous l'orage »</i>  Thème : élaboration du traumatisme  Objectif : identifier et partager les facteurs de risque et les facteurs de protection que l'enfant considère comme les plus présents dans sa vie.  Résultat attendu : réflexion sur les menaces et les difficultés ressenties par l'enfant et sur les ressources qui lui permettent de les affronter.  Matériel : feuilles blanches, crayons de couleur, taille-crayon, gomme.  Déroulement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribuer à chaque enfant une feuille blanche A4 ;</li> <li>- Faire partager en deux la feuille ;</li> <li>- Demander aux enfants de dessiner sur la partie supérieure de la feuille le pourtour de quelques phénomènes atmosphériques (éclairs, gros nuages, gouttes de pluie, etc.), et d'écrire ensuite à l'intérieur les difficultés, les peurs et les problématiques qu'ils considèrent comme les plus menaçantes pour eux (facteurs de risque) ;</li> <li>- Demander aux enfants de dessiner sur la partie inférieure de la feuille un grand parapluie et d'y écrire ensuite qui ou quoi les a aidés ou peut les aider à affronter leurs difficultés et leurs peurs (facteurs de protection).</li> </ul> <p>Après chaque atelier, les Tuteurs de Résilience remplissent le Journal de Monitoring qui leur permet de suivre les progrès de chaque bénéficiaire. Les Tuteurs partagent leurs observations lors des réunions hebdomadaires et pendant les sessions de supervision réalisées par un psychologue expérimenté. Ces sessions leur permettent de : - trouver des solutions pour des cas plus complexes, - partager et travailler sur leurs propres émotions, - planifier les futurs ateliers.</p> <p>Depuis l'ouverture de l'Espace Résilience, les Tuteurs ont accompagné 206 enfants et 117 parents en petits groupes.</p>
<p><i>Valeur</i></p>	<p>Outre le fait d'apporter un soutien thérapeutique direct, l'Espace Résilience permet aux enfants et aux familles de se rendre dans un endroit « sûr » où ils peuvent socialiser ce qui est particulièrement important pour les familles déplacées avec des cercles sociaux limités et pour les enfants qui passent beaucoup de temps devant l'écran en raison de nombreuses leçons scolaires qui se déroulent en ligne.</p> <p>Pour donner un exemple, plusieurs adolescents qui ont participé aux 8 ateliers de résilience souhaitent continuer à rester en contact avec leurs pairs. WCU a donc mis en place un club d'adolescents qui n'a pas d'objectif thérapeutique direct, mais qui facilite le vivre ensemble entre jeunes.</p>

<b>3. Critères d'évaluation</b>	
Efficacité	<p>Cette pratique s'est avérée efficace car elle répond à un objectif prédéterminé, à savoir l'amélioration de la santé mentale des enfants et des familles touchés par la guerre en Ukraine.</p> <p>La participation des enfants et de leurs parents à l'Espace Résilience leur a permis de<sup>8</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer leurs ressources internes (confiance en soi, vision plus positive de la vie et des perspectives d'avenir),</li> <li>- mieux comprendre et gérer leurs émotions et développer des capacités d'autorégulation et d'empathie,</li> <li>- surmonter, au moins en partie, des expériences traumatisantes,</li> <li>- développer des ressources externes (relations positives avec la famille, les pairs, soutien mutuel),</li> <li>- développer des compétences pour résoudre les difficultés du quotidien.</li> </ul> <p>Dans l'ensemble, la participation des enfants à l'Espace améliore leur bien-être émotionnel et psychologique et évite l'écllosion de problèmes de santé mentale plus profonds qui peuvent être beaucoup plus complexes à traiter à l'avenir.</p> <p>Pour WCU, le développement de cette pratique permet de se différencier des autres organisations gouvernementales et non, car l'association fournit un soutien psychosocial en utilisant une méthodologie innovante fondée sur la résilience. Cette dernière s'est avérée efficace dans le contexte complexe du conflit en cours en Ukraine, et WCU a été en mesure de l'adapter aux besoins des bénéficiaires et à ses propres capacités organisationnelles. Cela offre au partenaire la perspective d'une approche structurée, y compris par l'élaboration et la diffusion d'un guide spécifique, par la formation d'autres psychologues ukrainiens et par la coopération avec le monde académique.</p>
Efficience	<p>L'accompagnement en groupe permet à WCU de garantir un soutien jusqu'à 14 participants à la fois, ce qui réduit la charge de travail des psychologues, dont les services sont actuellement très demandés en Ukraine.</p> <p>En même temps, la mise en œuvre de la pratique a nécessité du temps et des ressources pour former les tuteurs de résilience, ce qui signifie l'importance de leur garantir des conditions de travail satisfaisantes.</p> <p>Les ateliers de résilience peuvent également être mobiles (s'il n'est pas possible de disposer d'un espace dédié, dont l'aménagement peut être relativement coûteux), ce qui réduit les frais et permet d'atteindre des bénéficiaires qui ne sont pas en mesure de se rendre eux-mêmes à l'espace.</p>
Durabilité	<p><i>Ressources</i></p> <p>L'Espace Résilience peut se consolider en fonction de la structure de l'association de terrain et du budget du projet. Sa viabilité dépend actuellement des projets de l'organisation et, dans le contexte du conflit en Ukraine, il n'y a aucune perspective de transfert vers une structure étatique ou de paiement partiel des services par les bénéficiaires. Même si les services étatiques et non étatiques sont informés du fonctionnement de l'Espace à travers le Groupe consacré à la santé mentale et à la protection de l'enfance coordonné par l'UNICEF, une réplification d'un tel modèle ne fait pas partie de leurs priorités.</p>

8 Selon les données récoltées par les Tuteurs dans le Journal de Monitoring qui leur permet de suivre les progrès de chaque bénéficiaire, sur 56 enfants et 22 parents accompagnés sur plusieurs sessions, 95% ont pu développer leurs ressources internes et externes, et ont renforcé ainsi leur résilience.

	<p><i>Methodologie</i></p> <p>Quant à la méthodologie de l'Espace Résilience, elle sera décrite dans une publication-guide (parution prévue en 2025) qui détaillera les étapes pratiques d'ouverture et de gestion de l'Espace, les aspects d'information et de sensibilisation auprès des bénéficiaires, les ateliers tels qu'ils ont été expérimentés et adaptés dans le contexte ukrainien, ainsi que les résultats auprès des bénéficiaires.</p> <p>Elle sera ensuite soumise à l'approbation de l'Université nationale de Louhansk de Taras Chevtchenko qui forme des psychologues cliniciens. Après validation, elle sera diffusée par dans le cadre du cursus universitaire, ce qui garantira sa viabilité et son développement à long terme en Ukraine.</p>
Innovation	<p>L'Espace Résilience est le premier de ce genre en Ukraine, où des tuteurs spécialement formés fournissent un programme de soutien psychosocial de groupe en utilisant la méthodologie de résilience proposée par l'Université catholique de Milan et le BICE, et adaptée par WCU au contexte ukrainien du conflit militaire en cours. Il est particulièrement important de noter que cette méthodologie vise à développer les ressources propres des enfants et des parents pour les aider à faire face aux situations potentiellement traumatisantes de la guerre en cours.</p>
Reproduction et transfert	<p>L'Espace Résilience est une pratique prometteuse pour développer les ressources psychosociales des enfants et de leurs familles dans le contexte d'un conflit militaire en cours ou récent. Pour sa reproduction, les aspects suivants doivent être pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en œuvre de l'Espace Résilience nécessite un lieu aménagé à cet effet,</li> <li>- les ateliers doivent être animés par des Tuteurs spécialement formés à cet effet (sans qu'ils détiennent obligatoirement un diplôme de psychologue). Si possible, ils doivent être supervisés par un psychologue qui pourra également prendre en charge les cas les plus complexes,</li> <li>- même si la formation et le manuel fournis contiennent déjà la description des exercices pratiques, l'adaptation de certains d'entre eux au contexte local peut être souhaitable.</li> </ul>
Adéquation	<p>L'ouverture de l'Espace Résilience est conforme au cadre logique du projet EsV puisqu'elle contribue à atteindre le résultat 1 de l'objectif spécifique 2 <i>Les enfants victimes de violence et/ou en conflit avec la loi ont accès à un soutien psychologique, éducatif et juridique de qualité nécessaire pour développer leur résilience et faire face au traumatisme vécu.</i></p> <p>En effet, l'Espace Résilience permet aux enfants affectés par la violence du conflit armé d'accéder à un soutien psychosocial de qualité qui favorise le développement de leurs ressources internes et externes, contribuant ainsi au renforcement de leur résilience.</p> <p>En termes de conformité avec la politique gouvernementale actuelle, l'ouverture de l'Espace Résilience complète le travail des services publics responsables des soins de santé mentale. En Ukraine, il y a une pénurie de psychologues et de travailleurs sociaux dans les centres sociaux de l'État ainsi que dans les établissements d'enseignement. Le travail de l'Espace Résilience comble donc une partie de ce besoin.</p>